



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/58  
8 juin 2004



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-troisième réunion  
Genève, 5-9 juillet 2004

**SURVEILLANCE DU COMMERCE DES SUBSTANCES APPAUVRISANT LA  
COUCHE D'OZONE, ET PRÉVENTION DU COMMERCE ILLICITE DE CES  
SUBSTANCES (DECISION XIV/7)**

Note du Secrétariat

Le présent rapport a été proposé par le Comité Exécutif à la 16<sup>e</sup> Réunion des Parties, en réponse à la Décision XIV/7.

Le Comité Exécutif est invité à passer en revue le texte de ce rapport et à fournir ses instructions sur la manière de le réviser afin de le présenter à la 16<sup>e</sup> Réunion des Parties. À cause de l'imminence de la 43<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif et de la 24<sup>e</sup> Réunion du Groupe de Travail à Composition Non-Limitée, le Secrétariat de l'ozone a bien voulu accepter que le rapport soit soumis à ce Groupe de travail. Cependant le-dit groupe sera informé verbalement du statut du rapport et du moment de sa soumission à la 16<sup>e</sup> Réunion des Parties.

Vu que la date limite, pour présenter les documents à la Réunion des Parties, a été avancée, le Comité Exécutif pourrait souhaiter autoriser le Secrétariat à soumettre le rapport au Secrétariat de l'ozone quand il aura été révisé conformément aux instructions du Comité.

## **Introduction**

1. La 14<sup>e</sup> Réunion des Parties en 2002 a décidé, par sa Décision XIV/7, dans le contexte de surveillance du commerce des substances appauvrissant la couche d'ozone et de la prévention du commerce illicite de ces substances, de demander « à la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du Programme des Nations Unies pour l'environnement, par le biais du Comité exécutif, de préparer un rapport pour la 16<sup>e</sup> Réunion des Parties sur les activités des réseaux régionaux portant sur les moyens de combattre le trafic illicite, et de demander au Comité exécutif d'envisager d'accorder une priorité aux projets d'évaluation des systèmes de formation des agents de douane et des systèmes d'émission de licences, et, si possible, d'en faire rapport à la 16<sup>e</sup> Réunion des Parties ».
2. La Décision a également demandé « au Comité Exécutif du Fond Multilatéral de continuer à fournir une assistance financière et technique aux Parties de l'article 5, pour qu'elles introduisent, développent et appliquent des technologies et un équipement d'inspection aux douanes, afin de combattre le trafic illicite des SAO, de surveiller le commerce des SAO, et de faire rapport à la 16<sup>e</sup> Réunion des Parties au Protocole de Montréal sur les activités à ce jour».
3. En réponse à la Décision, le Comité Exécutif soumet le présent document qui comporte deux parties: Partie I – Rapport du PNUE/DTIE, sur les activités des Réseaux Régionaux en ce qui concerne les moyens de combattre le trafic illicite (joint sous l'annexe I); et Partie II – Évaluation des projets relatifs à la formation et aux systèmes d'émission de licences aux responsables douaniers, et une mise à jour du financement de l'inspection douanière des substances appauvrissant la couche d'ozone (ci-jointe, sous l'annexe II).



# United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

---

**Division de Technologie et d'Industrie et d'Économie**

**Branche Énergie et d'activité d'Ozone**

Tour Mirabeau, 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris - Cedex 15, France, Tel: +33.1.44.37.14.50; Fax: +33.1.44.37.14.74

Courriel: [unep.tie@unep.fr](mailto:unep.tie@unep.fr) URL: <http://www.uneptie.org>

## Annexe I

### ***PARTIE I: RAPPORT INTERIMAIRE***

### ***Activités des réseaux régionaux du PNUE concernant les moyens de combattre le trafic illicite***



# United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	3
2. Activités des réseaux régionaux du PNUE concernant les moyens de combattre le trafic illicite des SAO.....	3
3. Estimation de l'impact des activités des réseaux régionaux du PNUE sur la capacité institutionnelle et légale des pays à prévenir le trafic illicite des SAO .....	14
4. Recommandations et leçons apprises.....	17
5. Plan d'action de suivi.....	21
6. Annexes.....	23
Annexe 1	Régions couvertes par les réseaux régionaux du PNUE
Annexe 2	Liste de pays qui ont reçu une formation douanière par le biais des projets du PNUE (seuls les pays ayant complété la phase I ou II sont inclus)
Annexe 3	Sommaire des activités des réseaux régionaux du PNUE déployées entre le 1er janvier 2002 et le 10 mai 2004 dans le domaine du réseautage et du jumelage,
Annexe 4	Instrument douanier de référence rapide
Annexe 5	Format du questionnaire envoyé aux pays afin d'évaluer l'impact des activités des réseaux régionaux du PNUE sur la capacité des pays à combattre le trafic illicite des SAO
Annexe 6	Questions abordées durant les interviews dans les pays sélectionnés, et sommaire des réponses des responsables interviewés

## 1. Introduction

La Décision XIV/7 convenue à la XIV<sup>e</sup> réunion des parties à Rome en 2002 a demandé au PNUE/DTIE de faire rapport, par le biais du Comité exécutif, à la XVI<sup>e</sup> réunion des parties sur les activités des réseaux régionaux du PNUE concernant les moyens de combattre le trafic illicite des SAO. L'objectif de cette demande est de passer en revue les efforts déployés jusqu'ici pour combattre le trafic illicite des SAO dans différentes régions du monde et de suggérer comment les réseaux régionaux pourraient agir davantage afin d'éviter que ce trafic ne prenne de l'ampleur à l'avenir.

Comme il a été indiqué au rapport du Secrétariat de l'Ozone sur le trafic illicite des SAO, présenté aux parties à la XX<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée en juillet 2002<sup>1</sup>, le trafic illicite est devenu l'un des obstacles majeurs à réaliser sans problèmes l'élimination des SAO dans les pays en voie de développement et dans les pays à économie en transition. Le rapport encourage les activités à déployer aux niveaux national, régional et mondial, visant à améliorer le processus de surveillance et de contrôle des SAO, en vue d'éviter le développement du trafic illicite. Notamment, le rapport mentionne le besoin de renforcer la législation traitant des SAO en investissant dans les ressources douanières, y compris la formation et l'équipement, et souligne le rôle important de la coopération entre les autorités d'application aux niveaux national et régional.

La Division Technologie, Industrie et Environnement du PNUE a été très active à cet égard depuis 1997, lorsque le Comité exécutif a approuvé le premier atelier régional sur la surveillance et le contrôle des SAO organisé par le PNUE. Par la suite, un certain nombre de mesures ont été prises par le PNUE dans le cadre de la gestion des frigorigènes, et d'autres projets financés par le Fonds multilatéral et le Fonds mondial pour l'environnement. Récemment, les mesures des réseaux régionaux du PNUE, visant à combattre le trafic illicite des SAO ont été sensiblement intensifiées, à cause de l'établissement d'un programme d'aide à la conformité, approuvé par le Comité exécutif en 2002, et qui est actuellement mis en œuvre au niveau régional. L'amélioration de la surveillance et du contrôle des SAO est l'un des objectifs-clés du programme d'aide à la conformité.

## 2. Activités des réseaux régionaux du PNUE concernant les moyens de combattre le trafic illicite des SAO

Le réseautage offre une plate-forme pour les responsables de l'ozone des pays de l'article 5, leur permettant d'échanger leurs expériences, de développer leurs compétences et de partager l'expertise de l'expérience de leurs pairs, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. L'activité de mise en fonctionnement conduite au niveau régional, développe

---

<sup>1</sup> "Étude sur la surveillance du commerce international et la prévention du trafic illicite des SAO, des mélanges de SAO et des produits contenant des SAO – Document UNEP/OzL.Pro/WG.1/22/4 disponible sur le site web du Secrétariat de l'ozone".

les compétences des responsables de l’ozone pour mettre en oeuvre et gérer leurs activités d’élimination des SAO.

À l’heure actuelle il y a 9 réseaux régionaux du PNUE gérés par des bureaux situés dans les régions particulières suivantes :

- Amérique Latine et Antilles du Sud (pays: 10 A5 plus 2 A2)
- Amérique Latine et Antilles - Centrales (pays: 10 A5 plus 2 A2)
- Amérique Latine et Antilles - Antilles (pays : 13 A5 plus 2 A2)
- Asie du Sud Est et Pacifique (pays: 11 A5 plus 2 A2)
- Asie du Sud (pays: 11 A5 plus 2 A2)
- Pays anglophones d’Afrique (pays: 26 A5 plus 1 A2)
- Pays francophones d’Afrique (pays: 27 A5 plus 2 A2)
- Asie de l’Ouest (pays: 12 A5 plus 2 A2)
- Europe de l’Est et Asie centrale (pays: 10 A5 plus 5 A2)

La carte indiquant les régions couvertes par ces réseaux sera incluse à l’annexe I au rapport final.

Les activités des réseaux régionaux du PNUE qui aident à combattre le trafic illicite des SAO dans les régions pertinentes peuvent être divisées en trois grandes catégories. Celles-ci seront brièvement décrites séparément ci-dessous bien qu’il faudrait noter que ces régions soient étroitement liées les unes aux autres.

- Rôle du réseautage dans la mise en oeuvre de la formation douanière nationale et régionale.
- Réseautage et jumelage.
- Accroissement de la sensibilisation.

Les activités décrites dans ce rapport intérimaire couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 10 mai 2004.

## **2.1 Rôle du réseautage dans la mise en oeuvre de la formation douanière nationale et régionale**

La formation adéquate des douaniers et des autres intervenants impliqués dans la surveillance et le contrôle des SAO devrait être considérée comme étant le moyen le plus important de prévenir le trafic illicite. Les agences douanières et autres organismes d’application jouent un rôle essentiel dans la surveillance efficace et le contrôle des mécanismes de licences d’importation/exportation, dans la collecte des données d’importation/exportation, dans l’application des règlements relatifs aux SAO et dans la prévention du trafic illicite.

Le programme de formation du PNUE pour les douaniers adopte l’approche de la “formation des formateurs” qui vise à assurer la durabilité de la formation en formant des formateurs nationaux. La phase I consiste à “former les formateurs”. Une fois que le système national

d'émission de licences pour l'importation/exportation des SAO en place, ou prêt à être mis en place, et une fois le manuel de pays sur la législation et le système d'émission de licences d'importation/exportation des SAO préparé, la phase I est terminée.

Dans certaines régions (Afrique, Asie du Sud, Asie de l'Ouest) des ateliers de formation régionaux et sous-régionaux ont été organisés avant le lancement des programmes de formation douanière dans chacun des pays. Le PNUE organise également des ateliers régionaux sur la surveillance, les systèmes d'émission de licences et des codes de systèmes harmonisés en Europe de l'Est, États indépendants du Commonwealth, Afrique, Amérique Latine et dans d'autres régions, concernant la surveillance des SAO.

Le réseautage a aidé à raffiner et à améliorer les cours de formation douanière nationaux par les moyens suivants :

- L'approche de formation douanière suivie par le PNUE a été longuement débattue aux réunions des réseaux, et les recommandations ont été utilisées afin de guider la mise en oeuvre de la formation douanière nationale.
- L'organisation nationale de la formation douanière a été améliorée grâce à l'échange d'expériences entre les pays durant les réunions de réseaux et les rencontres de responsables des douanes et de l'ozone.
- Des réunions de coordination, spécialement en matière de coopération entre les Douanes et les Bureaux Nationaux de l'Ozone, menant à des accords proprement dits.
- Le manuel de formation a été mis à jour à travers l'échange d'informations sur des cas concrets de saisie par les douanes dans divers pays.
- L'échange d'informations sur la rédaction du système d'émission des licences, spécialement sur les aspects concernant l'application de la loi telles que les informations demandées requises dans différents formulaires, les exigences afférentes aux rapports, l'enregistrement des importateurs/exportateurs, a amélioré la qualité des rapports et en a accéléré la rédaction dans les différents pays.
- L'échange d'informations dans l'utilisation des codes du système harmonisé de description et de codage des produits a également accéléré l'introduction et promu l'harmonisation des codes douaniers dans les différents pays.
- Par le biais des réseaux, des contacts ont été établis, permettant aux experts d'un pays donné d'assister d'autres pays à mettre en oeuvre la formation douanière et/ou à rédiger de la législation.

Jusqu'ici la phase I a été complétée dans 47 pays et la phase II dans 25 pays. La liste complète des pays ayant reçu une formation douanière par le biais des projets du PNUE sera incluse à l'annexe II du rapport final.

Les ateliers de formation douanière ont non seulement fourni aux responsables douaniers les instruments nécessaires pour contrôler le trafic des SAO d'une manière efficace, mais ils ont également initié une communication régulière entre les intervenants nationaux (en particulier entre les autorités environnementales et douanières) – voir la section « Réseautage et jumelage » ci-dessous. De plus, ils ont créé une plate-forme de discussion au sujet des améliorations de la

législation nationale et de l'application efficace des règlements concernant la surveillance et le contrôle du commerce des SAO, et ont permis de développer la sensibilisation à la menace du trafic illicite des SAO – voir la section « Prise de conscience » ci-dessous. Les bureaux régionaux du PNUE, à travers le Programme d'aide à la conformité, ont participé activement à ce processus grâce à la participation de leurs représentants à un certain nombre d'ateliers, et ont par la suite assisté les pays à mettre en oeuvre les recommandations adoptées par ces ateliers.

Récemment, une nouvelle idée de formation douanière intégrée a été proposée par le PNUE, comme résultat d'une vaste consultation au niveau des réseaux régionaux et avec les secrétariats des accords pluriannuels sur l'environnement, les autorités douanières, les organisations non-gouvernementales et divers experts. Cette idée est basée sur l'hypothèse selon laquelle il existe des similitudes dans les approches devant être adoptées par les douaniers dans le contrôle du commerce visé par les conventions environnementales (Protocole de Montréal, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam et même la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et il serait peut-être plus efficace de laisser les douaniers se familiariser avec les problèmes concernant la mise en application de tous ces traités majeurs à l'occasion d'un seul cours de formation, au lieu d'organiser des ateliers de formation séparés. Cela comporte l'organisation d'ateliers de formation nationaux et régionaux intégrés, lorsqu'il est possible de le faire, la préparation de matériel de formation intégré, et la création de liens entre les sites web des secrétariats des accords pluriannuels sur l'environnement.

Le 2 juin 2003, le site web des « Douanes Vertes » a été lancé. Il est soutenu par la WCO, l'Interpol, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention de Bâle, le Programme d'activité de l'ozone de PNUE/DTIE, le Secrétariat de l'Ozone, PNUE DEC et PNUE DEPI, et offre des informations et du matériel de formation pour les douaniers afin qu'ils combattent le trafic illicite des produits dangereux pour l'environnement. Un groupe de formateurs hautement qualifiés a été identifié, celui-ci constituera un groupe de travail à être utilisé à chacune des sessions de formation intégrée. Leurs compétences seront renforcées par la participation au Programme de bourses de l'Organisation mondiale des douanes. Des formateurs supplémentaires seront ajoutés pour répondre à la demande à venir.

On planifie également d'établir un programme commun sous la rubrique de la formation intégrée, le développement de modules spéciaux de formation, la compilation de manuels, le développement de techniques de contact à distance et d'instructions par Internet pour la formation intégrée, et l'exploitation de l'expérience de l'Organisation douanière mondiale et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. En outre, on prévoit établir un manuel de conformité et d'application de la loi dont l'utilisation est prévue pour former le personnel chargé d'en appliquer les dispositions, au nombre duquel comptent notamment les responsables des douanes.

Le programme standard du PNUE (celui des ateliers de formation des formateurs en matière de surveillance et de contrôle des SAO, pour les douaniers) comporte une présentation sur les

éléments se rattachant au commerce contenus dans les autres conventions afin d'aider les douaniers à comprendre toutes les similitudes et les synergies pertinentes. L'idée d'une formation douanière « verte » est débattue dans des ateliers régionaux et des rencontres entre responsables de l'ozone et responsables des douanes (voir la section « Réseautage et jumelage » ci-dessous).

## **2.2 Réseautage et Jumelage**

Le réseautage et le jumelage, établissant des liens officiels ou officieux et améliorant la collecte et l'échange d'information entre les pays concernés, sont sans aucun doute des activités prioritaires des réseaux régionaux du PNUE. Alors que le réseautage concerne un grand nombre de pays qui sont encouragés à collaborer dans certains domaines, le jumelage comporte la création de relations étroites entre un nombre limité de pays ou d'intervenants qui ont des problèmes communs à résoudre. Le rôle crucial du réseautage et du jumelage dans la prévention et la lutte contre le trafic illicite des SAO à l'échelle régionale et nationale est incontestable puisqu'une meilleure compréhension de la situation des autres pays de la région en matière de surveillance et de contrôle du commerce des SAO et la possibilité de prendre des mesures conjointes contre les trafiquants renforce la capacité d'un pays à traiter seul ce problème.

Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique représente un cas unique du fait qu'il y existe un projet bilatéral suédois couvrant à la fois les pays du réseau de l'Asie du Sud et ceux de l'Asie du Sud Est. La Suède a soumis un projet bilatéral visant à promouvoir une meilleure coopération régionale dans le contrôle des mouvements transfrontaliers de SAO entre les pays du réseau de l'Asie du Sud-Est. Ce projet a été approuvé par le Comité exécutif du Fonds multilatéral à sa 34<sup>e</sup> réunion tenue en juillet 2001. Le Comité exécutif du Protocole de Montréal a approuvé à sa 39<sup>e</sup> réunion le projet "Prévention du trafic illicite des SAO dans la région de l'Asie du Sud", une extension du projet du Bureau régional pour le sud-est de l'Asie. Le projet utilise le cadre des réseaux régionaux pour développer une coopération pratique entre les fonctionnaires des douanes et les responsables de l'ozone de la région. Le projet vise à impliquer les douaniers dans la coopération avec les responsables de l'ozone de la région en vue de développer le cadre nécessaire à une coopération régionale et nationale soutenue en matière de surveillance et de contrôle du commerce des SAO, de collecte et de dissémination des informations nécessaires afin d'établir les profils à risque et mettre au point des instruments d'application.

Un bref sommaire de ces activités et d'autres activités des réseaux régionaux du PNUE dans le domaine du réseautage et du jumelage est présenté au tableau ci-dessous. Un sommaire plus détaillé figurera à l'Annexe III du rapport final.

**Bref sommaire et quelques exemples des activités des réseaux régionaux du PNUE dans le domaine du réseautage et du jumelage entreprises entre le 1er janvier 2002 et le 10 mai 2004**

	<b>Activité</b>	<b>Statut de la mise en oeuvre pratique</b>	<b>Effet réel contre le trafic illicite</b>
1	<p>Organisation d'ateliers communs pour les responsables des douanes/de l'ozone, des pays de la région, avec participation de représentant des institutions internationales pertinentes ("Regional Intelligence Liaison Office", WCO, Interpol) et des organisations non-gouvernementales (évaluation de l'impact sur l'environnement), inclusion du trafic illicite des SAO dans l'ordre du jour des réunions routinières du réseau tenues par les responsables de l'ozone</p>	<p>ROA: 4 ateliers sous-régionaux planifiés en 2004            Bureau régional pour l'Asie et le pacifique: 4 ateliers régionaux organisés (Chiang Mai – 2002, Phuket – 2002 et 2003, Agra - 2004)            Bureau régional pour l'Asie de l'ouest: 1 atelier régional organisé en 2003 (Damas)            Pays de l'Europe et de l'Est et du Centre: 1 atelier régional organisé en 2004 à Budapest            Tous les réseaux: le trafic illicite des SAO a été inclus dans l'ordre du jour de réunions de réseaux que tiennent les responsables de l'ozone</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'importantes recommandations pour des mesures destinées à combattre le trafic illicite (voir les points 2-6 de ce tableau pour les résultats)</li> <li>- Initiation de contacts routiniers sur les SAO entre les douaniers des différents pays de la région.</li> <li>- Échange d'information entre les douanes et les bureaux de l'ozone appartenant à différents pays de la région sur les approches adoptées pour traiter du problème du trafic illicite</li> <li>- Jonction des initiatives nationales relatives à l'application de la loi à la coopération régionale</li> <li>- Établissement d'accords officiels entre les douanes et les bureaux nationaux de l'ozone; des accords ont été établis au Philippines, en Thaïlande, à Fidji et en Malaisie</li> <li>- Création d'une meilleure prise de conscience et d'une augmentation de la coopération avec des institutions internationales et les organisations non-gouvernementales traitant du commerce illicite sur des problèmes locaux concernant le trafic des SAO</li> <li>- Création d'occasions pour les pays de mettre en oeuvre des instruments d'application spéciaux et pour une meilleure compréhension de l'approche internationale en matière de trafic illicite des SAO, à partir d'informations</li> </ul>

	Activité	Statut de la mise en oeuvre pratique	Effet réel contre le trafic illicite
			<p>présentées par les experts invités aux ateliers</p> <p><u>Exemples:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- “Data Mining Int. Co” soutenue par le département de la justice des États Unis, a offert de fournir gratuitement aux pays en développement intéressés de la région d’Asie le logiciel relatif au profilage des risques du trafic des SAO (Système numériquement intégré de profilage des risques). Le PNUE facilitera l’introduction de ce logiciel comme faisant partie des activités du projet bilatéral suédois mises en œuvre.</li> <li>- Présentation des douanes du Yémen sur leur système de profilage des risques informatisé à l’atelier de Damas en 2004</li> <li>- Présentation du “Regional Intelligence Liaison Office” aux ateliers de coordination entre les responsable des douanes et responsables de l’ozone au sujet de leur Modus Operandi utilisé dans le dépistage des expéditions illégales de SAO, et une implication accrue des pays de la région dans l’utilisation des installations du “Regional Intelligence Liaison Office” pour un échange des informations relatives au SAO, à disséminer par le “Regional Intelligence Liaison Office” par le biais du Point national de contact désigné à cet effet (Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique ).</li> <li>- Offre par l’EIA d’assister les pays de la région dans leurs enquêtes, dans la compilation des informations, dans l’amélioration des régimes d’application de la loi et dans la formation, en</li> </ul>

	<b>Activité</b>	<b>Statut de la mise en oeuvre pratique</b>	<b>Effet réel contre le trafic illicite</b>
			notant qu'il appartient aux différents pays de contacter directement l'EIA pour initier une telle coopération (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique )
2	Organisation d'ateliers communs pour les responsables des douanes/de l'ozone, appartenant aux pays voisins (jumelage)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : deux réunions organisées en 2003; Dialogue Mongolie (Mongolie, Chine, Japon) et Dialogue Népal (Népal, Chine, Inde)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail pour traiter du trafic illicite des SAO à la frontière entre la Chine et la Mongolie, formé des représentants des institutions pertinentes des deux pays. Le groupe de travail est chargé de trouver des solutions, notamment au problème d'étiquetage des contenants de SAO seulement en langue chinoise.</li> <li>- Accord sur l'inclusion des SAO dans l'ordre du jour des réunions routinières des douanes du Népal et de la Chine, et du Népal et de l'Inde, sur la frontière et sur la désignation d'un responsable douanier dans chaque pays pour les contacts relatifs au trafic illicite des SAO (l'approbation officielle de la part de la Chine est encore attendue)</li> </ul>
3	Collection et analyse des données quantitatives sur le commerce des SAO dans les pays de la région	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude théorique pertinente complétée et résultats présentés aux pays à l'atelier d'Agra (2004)</li> <li>- La EIA a présenté une analyse des divergences de données d'importation et d'exportation des différents pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La confirmation des trajets empruntés dans le trafic illicite des SAO aidera les pays à trouver les provenances et les destinations</li> <li>- Permet aux pays de constater et d'analyser les divergences des données d'importation et d'exportation entre deux pays</li> </ul>
4	Initiation et facilitation de	Bureau régional pour l'Asie et le	Les problèmes relatifs au trafic illicite des SAO

	<b>Activité</b>	<b>Statut de la mise en oeuvre pratique</b>	<b>Effet réel contre le trafic illicite</b>
	consultation entre un petit groupe de pays (jumelage)	Pacifique - Consultations entre certains pays de la région sur le trafic illicite des SAO, ont été tenues à l'atelier pour les responsables des douanes/ozone à Agra (2004): <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chine et Philippines</li> <li>- Chine et Sri Lanka</li> <li>- Chine, Indonésie et EIA</li> <li>- Inde, Indonésie et EIA</li> <li>- Inde et Bangladesh</li> <li>- Fidji et Japon</li> <li>- Pakistan, Iran et Afghanistan</li> <li>- Inde et les Philippines</li> </ul>	qui a lieu entre les pays de la région, pourraient être traités plus efficacement.
5	Organisation d'ateliers conjoints pour les responsables de l'industrie, les responsables des douanes et les responsables de l'ozone	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : 1 atelier organisé en 2004 (Hua Hin); les participants comprenaient des représentants de l'industrie et des gouvernements de Chine, d'Inde, de l'Union Européenne, de Russie, de la Banque mondiale, de l'Agence d'enquêtes environnementales et de l'Institut environnemental de Stockholm	Les producteurs de SAO de la région ont offert leur assistance dans le processus de la lutte contre le trafic illicite, et des propositions concrètes qui aideront beaucoup ont été faites à cet égard
6	Création de forums de discussion sur Internet pour les responsables des douanes et de l'ozone	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : Forum en-ligne pertinent établi en 2003	L'échange d'information sur le commerce des SAO entre les pays de la région, a été facilité Exemple: solution du problème du commerce d'équipement usagé contenant des SAO discuté entre Fiji et le Japon avec l'assistance du Forum en-ligne
7	Assistance au développement	Bureau régional pour l'Asie et le	La capacité institutionnelle du pays à traiter du

	<b>Activité</b>	<b>Statut de la mise en oeuvre pratique</b>	<b>Effet réel contre le trafic illicite</b>
	d'éléments des Plans d'action nationaux traitant de la mise en application de la législation relative à la surveillance et au contrôle du commerce des SAO	Pacifique : établissement d'un Centre de politique générale et d'application proposé dans le Plan national d'élimination des CFC établi pour l'Iran et le Sri Lanka. Une des tâches essentielles du Centre sera de surveiller le trafic illicite des SAO et de trouver des solutions pour prévenir ce trafic.	problème du trafic illicite des SAO sera sensiblement accrue
8	Agir comme agent de liaison pour les pays en matière de problèmes bilatéraux de trafic illicite des SAO	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : A déjà joué ce rôle dans les discussions entre le Japon et le Vietnam au sujet des CFC soupçonnés d'être importés illicitement	La discussion a été facilitée entre les pays intéressés, et un problème concret pourrait être rapidement clarifié



# United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة · 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT · PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

## 2.3 Accroissement de la sensibilisation

Un accroissement de la sensibilisation du public général et des groupes ciblés (douanes, industrie, organisations non-gouvernementales) est essentiel en vue de régler le problème du trafic illicite des SAO, tant au niveau régional que national. Il est entendu que les activités des réseaux régionaux du PNUE déjà décrites dans ce rapport contiennent également des éléments importants en vue de l'accroissement de la sensibilisation, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de les répéter ici, mais les activités suivantes, n'ayant pas déjà été mentionnées, méritent d'être soulignées:

- Demander aux pays de la région où ont été organisés les ateliers de formation des formateurs dans le domaine des douanes d'assurer une couverture médiatique adéquate des objectifs et des résultats des ateliers, afin d'informer le grand public du problème du trafic illicite des SAO (exemples: exécuté à tous les ateliers de formation des formateurs)
- Dissémination active d'information sur les cas de trafic illicite dans les régions particulières, et demande aux pays de présenter de tels cas dans les ateliers et les réunions (exemples: des informations détaillées sur les cas de trafic illicite de CFC-12 sous le nom de HFC-134, aux Philippines ont été distribuées à grande échelle par courriel par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et présentées dans un certain nombre de réunions et d'ateliers, cas de trafic illicite signalés par le représentant de la Chine, cas de trafic illicite de SAO signalés par le Suriname, et distribués par le Bureau régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes à tous les pays du réseau et au PNUE DTIE).
- Production de fiches informatives facilitant l'identification des expéditions illégales par les institutions douanières et les institutions émettrices de licences (exemple: le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a rédigé le format des fiches informatives, indiquant les importateurs et les exportateurs légitimes dans les pays de la région, a recueilli les informations pertinentes auprès des pays et les a distribuées à tous les pays de la région par le biais de l'atelier de coordination des responsables des douanes et des responsables de l'ozone)
- Collecte d'information sur la législation relative à la surveillance et au contrôle des SAO auprès des pays de la région et distribution de ces informations à tous les pays (exemple: le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Bureau régional pour l'Asie de l'ouest).
- Rédaction de feuillets concis contenant des informations utiles facilitant l'identification des expéditions de SAO par les services douaniers et autres intervenants pertinents (exemple: Instrument douanier de référence rapide rédigé par le Bureau régional pour l'Asie de l'ouest, puis distribué à tous les pays par le biais des coordinateurs du réseau régional, lesquels seront inclus dans l'Annexe 4 du rapport final)
- Développement de la banque d'images en ligne, comportant des photos relatives au trafic illicite des SAO, en tant qu'instrument de référence pratique pour les douaniers, les aidant à reconnaître les expéditions illégales (le travail est en cours au Bureau régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes)

- Explication de la question du trafic illicite des SAO aux organisations régionales commerciales et politiques qui pourraient ensuite inclure ces explications dans leurs programmes de travail (exemples: collaboration à cet égard entre le Bureau régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes et CARICOM et le Bureau régional pour l'Asie de l'ouest et la Ligue Arabe)

### **3. Évaluation de l'impact des activités des réseaux régionaux du PNUE sur la capacité institutionnelle et légale des pays à prévenir le trafic illicite des SAO**

L'estimation de l'impact des activités régionales du PNUE, décrite dans les sections ci-dessus, sur la capacité institutionnelle et légale des pays à prévenir et à combattre le trafic illicite des SAO est incluse dans le présent rapport. Cette évaluation a été faite de la façon suivante:

- Rédaction et distribution d'un questionnaire pertinent adressé aux pays où le processus de création de l'infrastructure nécessaire à la lutte contre le trafic illicite a déjà commencé (les pays ou les deux phases ou tout au moins la phase I des programmes de formation des agents douaniers ont été complétées) – le format du questionnaire figurera à l'Annexe 5 du rapport final.
- Visites de deux pays sélectionnés appartenant à des réseaux différents (Népal – Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et Trinité-et-Tobago - le bureau régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes) pour interviewer les douaniers travaillant aux postes douaniers, ainsi que les autorités douanières et environnementales (et d'autres intervenants si nécessaire) afin de recueillir les opinions des principaux intervenants impliqués directement dans la surveillance et le contrôle du trafic des SAO, sur la manière dont ils voient l'impact réel des activités du PNUE sur la capacité de leur pays et leur capacité personnelle à combattre le trafic illicite en pratique (les questions discutées durant les interviews et le sommaire des réponses des responsable interviewées seront contenus à l'Annexe 6 du rapport final).

L'évaluation présentée ci-dessous est basée sur les réponses des pays au questionnaire et sur les opinions des responsable qui ont été directement interviewés. Les opinions des pays à cet égard, présentées aux ateliers et aux réunions, ont également été prises en compte. L'impact réel des programmes de formation douanière<sup>2</sup> mis en oeuvre avec la participation active des réseaux régionaux du PNUE dans l'augmentation de la capacité pratique des pays à combattre le trafic illicite a été considéré par tous les répondants et par les responsables interviewés comme étant un élément essentiel. Ils ont tous souligné que les leçons apprises aux ateliers de formation de formateurs avaient eu un impact significatif sur l'application des normes de surveillance et de contrôle de SAO, puisqu'elles permettent aux pays d'améliorer, en pratique, le processus d'émission des licences/permis/quotas, la surveillance de l'usage des permis et également d'établir beaucoup plus facilement la communication entre douaniers et responsables de l'ozone. La plupart des répondants ont confirmé que la législation traitant des SAO a été amendée sur la base de recommandations établies dans les ateliers. Certains pays où la phase II de la formation a

---

<sup>2</sup> À la suite de la demande figurant dans la décision XIV/7, une évaluation séparée de l'efficacité des projets de formation douanière financés par le FML dans le cadre des Plans nationaux de gestion des frigorigènes, est actuellement en cours. L'évaluation de l'impact présentée dans ce rapport est concentrée sur le rôle des réseaux régionaux du PNUE, n'est pas destinée à confirmer la dite évaluation.

été complétée, ou est en cours, (Bahrain, Uzbekistan) ont signalé que le nombre de cas de trafic illicite de SAO détectés par les douanes a considérablement augmenté, alors que d'autres n'ont vu aucune augmentation. Quelques-uns des pays ont également confirmé que les bureaux nationaux de l'ozone avaient été informés par les douanes de l'utilisation des instruments d'identification des SAO distribués. Par exemple, un pays (Ouzbékistan) a signalé jusqu'à 50 tentatives de trafic illicite de SAO ayant été empêchées en une seule année, grâce à la saine utilisation des instruments d'identification des SAO.

L'impact positif, puissant et direct des autres activités des réseaux régionaux du PNUE (comprenant principalement des ateliers régionaux communs pour les responsables des douanes et les responsables de l'ozone et des réunions avec la participation des douaniers) sur la communication relative aux SAO entre les agences environnementales et douanières correspondantes, et également sur la communication interne dans le cadre des douanes des pays de la région sous enquête (en particulier entre voisins) est un fait qui a été largement corroboré par les réponses au questionnaire et par les interviews. Quelques pays ont confirmé que l'amélioration était possible seulement grâce aux activités du réseau régional pertinent du PNUE (le bureau régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes - Jamaïque, Trinité-et-Tobago) et PNUE DTIE (Ouzbékistan) et presque tous les pays ont signalé que ladite amélioration a été possible, en partie, grâce aux activités des réseaux régionaux du PNUE.

Tous les pays ont confirmé que la communication améliorée avec leurs voisins, grâce aux activités du PNUE dans la région, les a beaucoup aidés à gérer le problème du trafic illicite de SAO. Un bon exemple a été donné par l'Ouzbékistan : C'est seulement grâce aux liens établis entre le bureau national d'ozone de l'Ouzbékistan et les autorités environnementales de la Fédération de Russie depuis l'atelier régional des pays nouvellement indépendants organisés par le PNUE, que l'on a pu arrêter l'expédition de 6 tonnes de CTC, faussement déclarées comme étant un produit recyclé. Quelques pays ont signalé que grâce aux activités des réseaux régionaux du PNUE, les accords formels sur la création de stratégies communes pour la lutte contre le trafic illicite pouvaient être conclus entre des pays de certaines régions (exemple Colombie et Vénézuéla – le Bureau régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes, Pakistan, Iran et Afghanistan - Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ).

Quelques pays ont établi une liste des activités futures possibles des réseaux régionaux du PNUE (ou bien du PNUE DTIE là où il n'y a pas de réseau établi pour une région particulière) qui pourraient les aider à combattre le trafic illicite des SAO. Le Tajikistan demande l'assistance du PNUE pour faciliter les contacts avec la Chine et l'Afghanistan, ses voisins, à développer un accord sur la prévention du trafic illicite des SAO qui se produit aux frontières tadjikistanaises avec les deux pays. La Moldavie recherche l'assistance du PNUE dans l'établissement d'un cadre pour d'échange d'informations entre les producteurs/vendeurs de SAO et les pays importateurs/exportateurs. L'Ouzbékistan suggère que le PNUE pourrait aider à la création d'un système régional de notification des autorités douanières et environnementales au sujet du transfert de SAO et des arrangements pour le convoyage des expéditions de SAO afin d'éviter un déchargement partiel en route par le biais d'un pays de transit. Tous les pays de l'Asie centrale accueilleraient avec plaisir la création du nouveau réseau régional du PNUE des responsables de l'ozone dans la région. La Trinité-et-Tobago demande au Bureau régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes de créer une occasion d'établir des contacts plus fréquents et plus directs entre les responsables de la région traitant de l'application des règlements relatifs à la surveillance et au

contrôle des SAO, et d'assister le développement d'un système d'échange d'informations sur le commerce de SAO entre les pays de la région.



# United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة · 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT · PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

## 4. Recommandations et Leçons Apprises

*La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, et pourrait être amendée dans le rapport final.*

	Leçons apprises	Recommandations
1	Les pays voient la formation douanière comme étant une importante contribution à l'amélioration de leurs capacités légales et institutionnelles de lutte contre le trafic illicite. Cependant, la mise en œuvre de la phase II de la formation est retardée dans beaucoup de pays et n'a été complétée dans quelques pays seulement.	Les pays où la formation douanière n'a pas encore commencé devraient identifier et établir des programmes pertinents, en commençant par le cadre des projets devant être financés par le Fonds multilatéral ou le Fonds de l'environnement mondial. Les raisons des retards dans la mise en oeuvre de la phase II de la formation dans les pays où la phase I a été complétée doivent être identifiées et l'on doit trouver des moyens d'accélérer le processus de formation douanière là où il a déjà été commencé. Le progrès de la mise en oeuvre des programmes de formation douanière devrait être surveillé plus attentivement afin d'assurer que la phase II commence après l'achèvement de la phase I, et que les instruments d'identification des SAO, fournis aux pays, atteignent les postes douaniers.
2	L'idée d'une formation douanière "verte" (intégrée) répandue par le biais des Réseaux régionaux a reçu des réponses positives des pays, mais une conception appropriée des cours de la formation (durée, contenu technique, composition des participants) sera un élément-clé pour une mise en œuvre réussie.	Le plan de travail futur pour la Formation douanière intégrée devrait être rapidement mis en œuvre.
3	Les activités des Réseaux régionaux du PNUE visant à faire fonctionner les réseaux et le jumelage des pays dans des régions particulières (ateliers conjoints des responsables des douanes/de l'ozone, réunions avec la	Afin de déployer les activités de réseautage et de jumelage, visant à prévenir et à combattre le trafic illicite des SAO dans les régions d'une façon plus efficace, des sources supplémentaires de financement semblables au projet bilatéral

	<b>Leçons apprises</b>	<b>Recommandations</b>
	<p>participation des responsables de l’ozone, réunions bilatérales et consultations) avec pour objectif d’améliorer leur capacité à résoudre les problèmes afférents au trafic illicite des SAO, paraissent avoir été hautement appréciées par les pays et ont donné lieu à des résultats concrets dans l’assistance aux pays à prévenir et à combattre le trafic illicite (par exemple formation de groupes de travail conjoints ou de centres d’application, pour traiter du trafic illicite, signature d’accords entre les douanes et les bureaux nationaux de l’ozone).</p> <p>Cependant il a été souligné que c’est seulement avec un surfinancement suffisant (Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique – projets pertinents soutenus par la Suède) que toutes les activités nécessaires peuvent être mises en œuvre avec de bons résultats</p>	<p>suédois dans le Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique sont nécessaires.</p>
4	<p>Différentes activités ont été initiées/essayées dans différentes régions. Alors que quelques-unes de ces activités sont spécifiques aux régions, d’autres peuvent être transférées à d’autres régions ou peuvent être mises en œuvre à un l’échelle mondiale.</p>	<p>Sur la base de l’expérience acquise au cours des deux dernières années, une stratégie mondiale et un plan de suivi devraient être développés, indiquant les activités tant au niveau mondial qu’au niveau régional.</p>
5	<p>L’implication de l’industrie dans le processus de lutte contre le trafic illicite, initié par le Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique par le biais de l’atelier conjoint, a beaucoup aidé à reconnaître les sources et les destinations du trafic illicite des SAO dans la région. Cependant, le dialogue avec les producteurs de SAO à cet égard n’a pas commencé dans les autres régions.</p>	<p>Il y a lieu de favoriser le dialogue direct au niveau régional entre les autorités de l’environnement, celles des douanes et les producteurs de SAO (et les utilisateurs de SAO – entreprises et associations de réfrigération) pour mettre au point des plans d’efforts conjoints à déployer pour prévenir et combattre le trafic illicite.</p>
6	<p>Tous les pays ont souligné le rôle important du PNUE comme facilitateur des communications et des échanges</p>	<p>Le rôle de facilitateurs des communications et de l’échange des informations entre les pays de la région sur les problèmes</p>

	<b>Leçons apprises</b>	<b>Recommandations</b>
	d'informations entre les pays d'une région particulière sur les problèmes concernant le trafic illicite des SAO, et ont confirmé que cela entraînait des améliorations significatives à cet égard.	relatifs à la surveillance et au contrôle des SAO (ce qui comprend les tentatives et les cas de trafic illicite) tenu par les réseaux régionaux devrait être renforcé.
7	<p>L'initiative du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique consistant à collecter et à analyser des données sur l'importation et l'exportation des SAO dans les pays de la région (et à collaborer avec les pays développés) a produit des résultats concluants au chapitre du déploiement d'activités possibles dans le domaine du trafic illicite.</p> <p>D'autres organisations telles que le "Regional Intelligence Liaison Office" et EIA, utilisaient les réseaux régionaux comme forum pour recueillir et analyser et diffuser ces informations.</p> <p>La rédaction des fiches informatives contenant la liste des importateurs/exportateurs légitimes et, possiblement, les informations sur les SAO effectivement autorisés/commercialisés, a été une initiative qui a beaucoup aidé à prévenir le trafic illicite. Cependant ce ne sont pas tous les pays qui ont contribué par la fourniture de données.</p>	Cette initiative devrait être suivie dans d'autres pays des Réseaux régionaux, et ces pays devraient être encouragés à contribuer des données et, en collaboration avec le PNUE DTIE, à développer un système de partage de ces informations entre les Réseaux régionaux et les pays des régions où il n'existe pas de réseau établi.
8	<p>Une réponse très positive a été reçue de tous les Réseaux régionaux face à l'initiative du Bureau régional pour l'Asie de l'ouest (comme résultat de recommandations mises au point par l'atelier régional) de rédiger un feuillet contenant des informations pour les douanes leur permettant d'identifier les expéditions de SAO (Instrument de référence douanière rapide). Cela montre qu'il y a encore un champ disponible pour les initiatives d'accroissement de la sensibilisation, à être menées par les réseaux</p>	Prendre des mesures visant une meilleure sensibilisation du grand public et des groupes ciblés (exemple : Les douanes, les utilisateurs de SAO) sur le trafic illicite des SAO.

	<b>Leçons apprises</b>	<b>Recommandations</b>
	régionaux.	
9	Les pays de la région où le réseau régional du PNUE n'a pas été établi (pays nouvellement indépendants en Asie centrale) expriment leur disposition à accepter la création de tels réseaux et ont souligné le rôle essentiel des activités menées dans le cadre de ces réseaux dans la lutte contre le trafic illicite.	En raison de l'importante menace que constitue le développement du trafic illicite des SAO dans la région de l'Asie centrale, il y a lieu de considérer la possibilité de demander au Fonds mondial de l'environnement de financer le projet pertinent.
10	Le réseautage, combiné à la création de Programmes d'assistance à la conformité, a amélioré les synergies positives entre les activités déployées dans les deux domaines, les réseaux constituant un instrument utile pour échanger les informations, discuter et obtenir de la rétroaction sur la mise en oeuvre des activités du Programme d'assistance à la conformité. Ce réseautage a augmenté l'efficacité des autres activités du Programme d'assistance à la conformité dans la prévention du trafic illicite, notamment au chapitre des projets nationaux de formation douanière.	Il y lieu d'utiliser d'une façon croissante les réseaux pour augmenter les synergies positives entre les différentes activités de prévention du trafic illicite.
11	Par le biais de réseaux, des organisations spécialisées telles que le "Regional Intelligence Liaison Office" et EIA ont trouvé un forum pour assister les pays à prévenir le trafic illicite. Leur participation constitue également un lien avec une approche intégrée que le PNUE encourage par l'initiative des douanes vertes. La participation des pays de l'Article 2 aux réseaux régionaux est d'une importance cruciale.	Il y lieu d'identifier les organisations régionales et mondiales qui concentrent leurs activités sur la prévention du trafic illicite et de les inviter à participer aux réseaux. Les réseaux doivent concentrer leurs discussions sur le soutien concret et le rôle de ces organisations tant dans les réseaux que hors des réseaux afin d'éviter les présentations d'ordre général.



# United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

## 5. Plan d'Action du suivi

*Sera complété dans le rapport final*

Les deux dernières années peuvent être considérées comme une période instructive intense au cours de laquelle l'équipe du Programme d'assistance à la conformité, tant au bureau de Paris que dans les bureaux régionaux, par le biais du réseautage, a été en mesure de conscientiser les pays sur la menace que représente le trafic illicite et de discuter intensivement avec ces pays des actions visant à prévenir ce trafic. Le projet bilatéral suédois sur la prévention du trafic illicite dans le réseau du Bureau régional pour le sud-est de l'Asie et SA a été particulièrement efficace à cet égard. Il a permis à l'équipe du Programme d'assistance à la conformité du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de réaliser des progrès rapides dans le développement des échanges d'informations sur les cas de trafic illicite, dans l'analyse des moyens de le prévenir, des moyens d'augmenter la coopération bilatérale entre les pays afin de résoudre des cas spécifiques, et dans l'introduction d'instruments de gestion tel que le profilage des risques pour améliorer la capacité nationale des pays à prévenir le trafic illicite. Une coopération intensive tant avec le "Regional Intelligence Liaison Office"/AP que EIA durant la mise en oeuvre du projet suédois, a fourni une expérience dont on avait grand besoin et des instruments pour améliorer la capacité des pays.

Il est également clair, à la lumière de l'expérience acquise au cours des deux dernières années, qu'en dépit du fait que la stratégie principale comprend des instruments similaires, chaque région a aussi ses spécificités propres. Chaque équipe du Programme d'assistance à la conformité dans les Bureaux régionaux a été en mesure d'identifier ces particularités d'une façon efficace, et il y aura lieu de se pencher sur ces particularités en développant des approches mondiale et régionale mieux centrées.

Un effet secondaire positif de l'introduction du Programme d'assistance à la conformité, dans lequel la mise en oeuvre du projet se fait sur un plan régional, est la possibilité des équipes régionales du Programme d'assistance à la conformité d'intégrer les différentes activités du Programme d'assistance à la conformité afin de les rendre plus efficaces. Les réseaux ont fourni une plate-forme aux pays pour qu'ils puissent réagir immédiatement à la mise en oeuvre de la

formation douanière, mais ils ont également fourni leurs opinions sur la manière dont les activités se rapportant à l'application des plans nationaux d'élimination peuvent être directement rattachées aux activités régionales, ce qui fournirait des avis aux pays sur la mise en œuvre.

Le réseautage a permis aux pays d'avoir une vue d'ensemble du problème du trafic illicite et de faire, à la réunion des parties, des suggestions fondées sur l'expérience acquise concernant les moyens de mieux contrôler le commerce de transit. Une question que la réunion des Parties devrait considérer est l'effet d'un contrôle accru du trafic des SAO sur la conformité des pays, et la façon la capacité des pays à disposer des biens saisis, qu'il s'agisse de substances ou d'équipement démodés. Ici encore, le réseautage est crucial afin de permettre aux pays de discuter directement avec les pays exportateurs de la manière de contrôler le problème. La participation continue des pays de l'Article 2 en tant que membres des Réseaux régionaux est essentielle au succès.

Sur la base de l'expérience acquise au cours des deux dernières années, le PNUE développera un plan d'action pour le suivi, lequel sera inclus dans le rapport final à soumettre à la 16<sup>e</sup> réunion des Parties. On trouvera ci-dessous quelques-uns des éléments qui seront considérés :

- Identifier les activités qui ont été réussies au cours des deux dernières années dans les différentes régions et déterminer celles devant être mises en œuvre globalement par le biais des réseaux régionaux, et celles qui sont spécifiques à une région déterminée.
- Identifier des organisations régionales et internationales travaillant à la lutte contre le trafic illicite, et impliquer ces organisations de façon active dans les activités de réseautage, ainsi que dans les autres activités touchant la lutte contre le trafic illicite.
- Analyser les cas où l'industrie a joué un rôle très actif dans la détection et l'investigation du trafic illicite des SAO et développer un modèle impliquant l'industrie, fondé sur les cas nationaux (exemple Inde) et les conclusions de l'atelier du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'Hua Hin.
- Identifier la façon d'utiliser les réseaux davantage afin d'augmenter les synergies positives entre les différentes activités de prévention du trafic illicite.
- Aller de l'avant dans le plan de travail de l'Initiative des Douanes vertes, par le biais d'une coopération accrue avec les organisations impliquées.

- Identifier le rôle des Organisations politiques régionales et inclure le trafic illicite dans leurs ordres du jour afin d'augmenter la sensibilisation politique.
- Identifier les problèmes relatifs à la saisie de biens, tant au chapitre de la conformité que de la manière de traiter les biens saisis, et de les porter à l'attention de la réunion des Parties.
- Augmenter la coopération entre les pays d'une manière très pratique, complémentaire aux activités en cours en matière d'échange d'informations.

## **6. Annexes**

*Cette section sera complétée dans le rapport final.*



## Annexe II

### **PARTIE II: ÉVALUATION DES PROJETS RELATIFS A LA FORMATION DES DOUANIERS ET AUX SYSTEMES D'ÉMISSION DE LICENCES**

#### **1. Introduction**

1. Le Fonds multilatéral a financé la formation des douaniers et l'assisté à établir des systèmes de licences pour les SAO, comme partie de son programme visant à créer et à renforcer la capacité des pays de l'Article 5 à gérer leurs programmes nationaux de l'élimination des SAO. L'assistance commence par la préparation du programme du pays, qui, entre autres, implique que le gouvernement s'engage à concevoir et à mettre en œuvre un cadre de politique générale pour que le plan d'élimination des SAO puisse être mis en œuvre. Avant l'année 1997, les activités de formation des douaniers et d'émission de licences d'importation de SAO étaient financées comme des projets autonomes. Cependant, depuis 1997 et spécialement au cours des deux ou trois dernières années, un changement majeur délaissant ces activités des projets autonomes pour les inclure dans les plans de gestion des frigorigènes (PGF), les plans sectoriels d'entretien de la réfrigération, et les plans nationaux d'élimination. Ce revirement est attribuable en grande partie à la décision du Comité exécutif (Décision 31/48) en prise en 2000, augmentant le niveau de financement des plans de gestion des frigorigènes pour les pays à faible consommation de 50%, par rapport au niveau de financement initial en échange d'un engagement des gouvernements à adopter les règlements et la législation nécessaires à la mise en œuvre des plans nationaux d'élimination. Cette décision reflète aussi l'expérience acquise lors de la mise en œuvre des projets individuels autonomes et la rétroaction obtenue suite aux évaluations.

2. Deux évaluations se rapportant partiellement à la formation douanière et aux systèmes de licences ont été menées par le Secrétariat du Fonds multilatéral. La première évaluation portait sur un échantillon de projets de formation en 2000 et comprenait un examen de la formation douanière et des systèmes de licences. L'autre évaluation concernait les plans de gestion des frigorigènes dans les pays à faible volume de consommation de SAO en 2003 et analysait la formation des douaniers et la création des systèmes de licences comme étant des composantes de ces plans. Un sommaire des deux évaluations et les principaux résultats obtenus est présenté dans ce rapport, un accent particulier ayant été mis sur la formation des douaniers et la création des systèmes de licences.

3. En mai 2004, lors de la préparation de ce document, le Secrétariat avait commencé la deuxième phase de l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes qui couvrira un certain nombre de pays à consommation moyenne et forte de SAO. Il est prévu que le rapport de l'évaluation de deuxième phase sera soumis à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Ce rapport sera mis à jour et comprendra les résultats de la deuxième phase de l'évaluation du plan de gestion des frigorigènes, une fois qu'elle aura été complétée.

## **2. Évaluation des projets de formation**

### **2.1 Vue d'ensemble des projets autonomes financés relatifs à la formation des douaniers aux systèmes de licences**

4. 22 projets autonomes de formation douanière et d'assistance à la création des systèmes de licences ont été financés au moyen d'un budget total de 2 255 579 million \$US. L'Appendice I fournit une liste des projets avec des informations précisant le pays, la date d'approbation, le budget approuvé et indiquant l'état de la mise en œuvre du projet.

### **2.2 Contexte, objectif et étendue de l'évaluation des projets de formation**

5. En 1999, le Comité exécutif a approuvé une évaluation des projets de formation achevés et financés par le Fonds multilatéral dans le cadre du programme de travail annuel de surveillance et d'évaluation. Le Comité exécutif a reçu le rapport final sur l'évaluation lors de sa 31<sup>e</sup> réunion, en 2000.

6. L'objectif de l'évaluation était, entre autres, d'évaluer la planification, la mise en œuvre, les résultats et l'impact des projets de formation financés par le Fonds multilatéral.

7. L'évaluation a été mise en œuvre en deux étapes : une étude théorique et une visite sur les lieux. L'étude théorique a revu 76 projets de formation complétés, dont 33 ou 43 pour cent figurent dans la catégorie politique générale, laquelle regroupe des tournées d'étude, la surveillance et le contrôle des SAO, les conférences sur les SAO, la préparation d'informations et leurs diffusion, le suivi des ateliers régionaux et des activités de formation, etc. L'étude sur le terrain a couvert 26 projets dans 10 pays (Argentine, Ghana, Kenya, Malaisie, Namibie, Sénégal, Trinité-et-Tobago, Ouganda, Uruguay et Zimbabwe). Neufs des projets visités se rapportaient à la formation des douaniers et aux systèmes de licences. Les rapports des pays sont disponibles sur le site Web du Secrétariat [www.unmfs.org](http://www.unmfs.org)

### **2.3 Les principaux résultats de l'évaluation des projets de formation portant sur la formation des douaniers et le système de licences**

8. Un sommaire des principaux résultats afférent à la formation douanière et à la création de systèmes de licences est présenté dans les paragraphes suivants. Cependant, pour une discussion complète des résultats des évaluations des projets de formation, veuillez vous référer au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/31/20.

9. Les ateliers au niveau des politiques générales régionales et sous-régional qui ont été organisés dans les premières années du Fonds multilatéral ont contribué à conscientiser, à informer et à créer un forum de discussion orienté vers les préoccupations régionales, renforçant par le fait même la capacité nationale. Les personnes formées étaient en mesure de discuter et d'identifier les besoins au niveau national. Les projets de formation régionaux et sous-régionaux ont été très appréciés par tous les participants.

10. Quand l'activité est reprise plus tard au niveau national, les participants aux séminaires régionaux sont mieux en mesure de la gérer. Cela a pu être observé dans différents pays où les

documents de politique générale, les projets de lois et les règlements douaniers ont été définis, développés, proposés et dans plusieurs cas mis en œuvre à l'aide d'intrants provenant des ateliers et des séminaires régionaux.

11. L'atelier portant sur la surveillance et le contrôle de la consommation des SAO au Sénégal, tenu en 1997, en a été un cas notoire. L'objectif de l'atelier était d'assister les pays l'article 5 participants à améliorer leurs systèmes légaux et administratifs de surveillance et de contrôle de la consommation de SAO, y compris l'amélioration de la fourniture des données. Les représentants des Bureaux nationaux de l'ozone et des départements douaniers de Guinée, du Mali, de Mauritanie, de Maurice, du Maroc et du Sénégal ont participé à cet atelier. Selon le rapport du PNUE sur le suivi des ateliers régionaux antérieurs et des activités de formation (juillet 1998) pour les pays ayant assisté à l'atelier, la fourniture de données, conformément à l'article 7, était de 33% pour 1993 et 1994, et a augmenté à 83% pour 1995 et 1996. À partir de juin 1998, la fourniture de données pour ces pays a augmenté à 100%.

12. Un décret établissant un système de contrôle des importations de CFC au Sénégal et de l'équipement et des produits contenant des CFC a été préparé. Le système prévoyait également la création de quotas pour l'importation des CFC.

13. Le bureau national de l'ozone est la pierre angulaire de l'organisation appropriée et d'une mise en œuvre adéquate des différents projets de formation. Cependant, ce bureau doit travailler étroitement avec les associations de l'industrie dans la mise en œuvre de projets de récupération et de recyclage des frigorigènes. Comme cette association exerce une forte influence sur les techniciens d'entretien des frigorigènes, elle peut souvent contribuer à l'application des programmes de certification des techniciens, même avant la mise en œuvre de la législation relative au contrôle de l'importation des CFC. Un exemple saillant est la décision des importateurs de Trinité et Tobago, membres de l'association de l'industrie de la récupération, du recyclage et de la climatisation, d'augmenter volontairement le prix de vente du CFC-12 de 300% par rapport aux prix antérieurs. Cette mesure, associée aux règlements douaniers allouant des quotas décroissants aux importateurs enregistrés, cela entraînera une affluence des techniciens à la formation en matière de conservation, de recyclage et de récupération, parce qu'ils y verront une occasion d'augmenter leurs revenus.

#### 2.4 Décisions du Comité exécutif

14. Le Comité exécutif a passé en revue et a noté les recommandations suivantes se rapportant aux systèmes de licences et de formation douanière:

- a) Que toutes les activités futures n'étant pas des activités d'investissement relatives au secteur d'entretien de la réfrigération dans les pays à faible volume de consommation de SAO (telles que la formation des techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien et la formation douanière) devraient continuer à faire partie du plan de gestion des frigorigènes afin de les inclure à un plan d'ensemble d'élimination sectorielle. Pour les pays autres que ceux à faible volume, les projets tels que la formation de techniciens et la formation des douaniers, seraient préparés dans le cadre d'une stratégie nationale à long terme pour le secteur de la réfrigération, et considérés à la lumière de la Décision 31/48, partie C. En

préparant les nouveaux plans de gestion des frigorigènes, ainsi que durant la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes approuvés, les activités de formation se rapportant au secteur de l'entretien en réfrigération et à la formation des douaniers, devraient s'articuler à partir des résultats des activités de formation antérieures. On doit également renforcer les associations industrielles pertinentes et les impliquer plus avant dans la préparation et la mise en œuvre des projets.

- b) Durant la période de conformité, la capacité des bureaux nationaux de l'ozone à développer des politiques et des règlements nationaux concernant la surveillance et le contrôle de la consommation et le commerce des SAO et de l'équipement comprenant des SAO devrait continuer à être améliorée.

### 3. Évaluation des plans de gestion des frigorigènes dans les pays à faible volume de consommation de SAO

#### 3.1 Vue d'ensemble des plans de gestion des frigorigènes

15. Depuis 1997, un nombre total de 279 projets a été approuvé dans 47 plans de gestion des frigorigènes, 32 mises à jour de plans de gestion des frigorigènes, et 21 plans d'élimination nationale ou terminale pour l'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération dans 92 pays. 212 de ces projets étaient conçus pour 73 pays à faible volume. 66 projets ont été complétés, dont 52 étaient pour des pays à faible volume. Le financement total approuvé était de US \$25,7 millions (plus un projet mondial de US \$0,8 million) dont US \$15,7 millions pour les pays à faible volume. Jusqu'à la fin de 2002, une somme de US \$10,8 millions a été déboursée, dont US \$6,6 millions pour les pays à faible consommation de SAO (voir Tableau 1).

**Tableau 1**

#### APPROBATIONS ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE PLANS DE GESTION DES FRIGORIGÈNES POUR LES PAYS À FAIBLE VOLUME DE CONSOMMATION DE SAO ET LES PAYS AUTRES QUE CEUX À FAIBLE VOLUME

Statut	Nombre de pays approuvés	Nombre de projets approuvés <sup>1)</sup>	Nombre de projets complétés	Total des fonds approuvés y compris les ajustements (US\$)	Fonds déboursés (US\$)
Faible volume	74	217	52	16 021 724	6 599 785
Autres que faible volume	18	61	14	9 727 072	4 235 257
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>278</b>	<b>66</b>	<b>25 748 796</b>	<b>10 835 042</b>

<sup>1)</sup> Excluant un projet mondial.

### 3.2 Contexte, objectif et étendue de l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes dans les pays à faible volume

16. En 2003, le Comité Exécutif a approuvé une évaluation des plans de gestion de frigorigènes dans les pays à faible volume dans le cadre du programme de travail pour la surveillance et l'évaluation en 2003. Le rapport final sur l'évaluation lui fut remis à sa 41<sup>e</sup> Réunion, tenue en 2003.

17. L'objectif de l'évaluation est d'étudier, entre autres, les questions suivantes relatives à la formation douanière et aux systèmes d'émissions des licences:

- a) Si la législation appropriée, dont le système de licences à l'importation est la pierre angulaire, est en vigueur et fonctionne sans ambiguïté et sans discordances légales;
- b) Si l'application des règlements et des quotas de licences d'importation a entraîné la réduction prévue de la disponibilité des substances contrôlées. Si non, est-ce que des mesures d'application spécifiques (taxes à la consommation, réduction des quotas, inspections, etc.) ont été prises ? Si oui, quelles sont ces mesures et quels en ont été les résultats?
- c) Si la législation et l'émission de licences d'importation ont entraîné un changement marqué dans les relations de prix sur le marché entre les substances contrôlées et les substances permises. Si non, est-ce que des mesures ont été prises pour influencer ces relations de prix, en restreignant la demande sur les CFC et, dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?
- d) Si les programmes de formation douanière ont amélioré l'application des restrictions à l'importation et si la formation de techniciens aux bonnes pratiques a contribué à la réduction de la consommation des CFC. Si oui, dans quelle mesure ? Si non, quels sont les problèmes?

18. L'évaluation a été menée en deux étapes. La première étape était une collecte des données aux réunions des réseaux régionaux : réseaux de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est, réseau de l'Asie de l'Ouest, réseau de l'Amérique Latine, réseau des Antilles anglophones, réseaux des pays africains anglophones et francophones. La deuxième étape a été la visite à 7 pays (Bahreïn, Ghana, Macédoine, Maurice, Pérou, Sénégal, Uruguay) été sélectionnés en fonction de la distribution régionale, de l'état de conformité, du volume de la consommation de SAO et de la participation d'agences d'exécution.

19. Les études de pays donnent une vue d'ensemble des mesures prises, des résultats obtenus, des problèmes rencontrés et des initiatives prévues, et elles décrivent avec plus de détails les traits spécifiques particuliers à chaque pays visité. Ces études de cas sont à la base du rapport final qui résume les résultats obtenus. Elles sont disponibles sur demande, sous forme imprimée et sur le site web du Fonds multilatéral (section 2 – 41<sup>e</sup> Réunion du Comité Exécutif, rapports d'évaluation).

### 3.3 Principaux résultats de l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes, concernant la formation des douaniers et le système de licences

20. L'évaluation a considéré un nombre de facteurs pertinents qui influencent la performance des plans de gestion des frigorigènes. Quelques-uns de ces facteurs sont des éléments implicites des plans de gestion des frigorigènes (législation, formation des techniciens et des agents douaniers, licence à l'importation, fourniture de l'équipement de récupération et recyclage, surveillance), alors que d'autres sont des variables externes (appui politique, application de la loi), influençant généralement les résultats et de l'efficacité de tels programmes. C'est l'interrelation de ces facteurs qui détermine l'étendue de la conformité actuelle et celle à venir.

21. Les facteurs qui sont examinés dans l'évaluation comprennent l'engagement politique, la capacité du bureau national de l'ozone, la coopération avec les intervenants, la législation, la surveillance, la communication des rapports, la formation douanière, la formation des techniciens, l'équipement de récupération et de recyclage, l'impact des prix sur les frigorigènes, les mesures gouvernementales influençant le niveau des prix et le reconditionnement des appareils ménagers et des petits appareils commerciaux, et des programmes d'incitation au reconditionnement. Les résultats de cette étude, axée sur la formation douanière et les systèmes de licences, sont présentés ci-dessous. Pour une discussion complète des questions couvertes par l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes, veuillez vous référer au rapport final sur l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/7).

#### *Législation*

22. Dans presque tous les pays visités, la législation relative aux SAO est en place (excepté en Uruguay), quelquefois avec quelques années de retard comme c'est le cas à Sainte-Lucie. La pierre angulaire est un système d'émissions de licences d'importation, avec allocation de quotas aux importateurs de CFC. Dans certains pays, la réglementation est en voie d'être plus élaborée, et ajustée aux besoins de l'élimination (exemple Ghana, Jamaïque, Macédoine) Un échéancier accéléré de la réduction des quotas d'importation a été introduit dans les pays ayant un plan de gestion de l'élimination finale des SAO (exemple Maurice et Jamaïque). Cependant, dans plusieurs pays, les règlements de conformité aux dispositions du Protocole de Montréal sont encore à un stade préparatoire ou attendent des amendements. L'introduction de règlements ayant force de loi et leur mise en œuvre dépend non seulement de la volonté politique des gouvernements, mais également de la composition des parlements et du niveau de l'influence des intérêts industriels et commerciaux. Quelques pays font également face à des difficultés dans l'introduction de restrictions commerciales sur les SAO parce qu'ils mettent en œuvre un programme de libération commerciale générale, avec le Fonds monétaire international et/ou la Banque Mondiale comme partie d'un accord régional de libre échange (exemple Mercosur).

#### *Formation douanière*

23. Des cours de formation des douaniers ont été dispensés dans tous les pays considérés et la capacité de formation de chacun d'eux a été majorée. Une autre question discutée aux réunions du réseau visait à déterminer si la formation douanière devait être précédée de la fourniture de détecteurs de CFC. Dans certains cas (exemple Bahreïn, Ghana) la formation douanière a été menée avant que le plan de gestion des frigorigènes n'ait été approuvé, et avant la fourniture des

détecteurs. Ici les opinions divergeaient grandement. La formation en vue d'augmenter la sensibilisation générale et l'acquisition de connaissances fondamentales en matière de SAO, est accordée avant la fourniture de l'équipement nécessaire, alors que des cours de formation supplémentaires devraient être jumelés à la fourniture de détecteurs en vertu du plan de gestion des frigorigènes. En ce qui concerne les trousseaux d'identification douanières, plusieurs pays ont signalé le besoin d'avoir de petites unités portatives, et se sont plaints du fait que les trousseaux fournies n'étaient pas toujours appropriées pour identifier les mélanges. Un autre problème mentionné dans plusieurs cas est l'insuffisance du matériel informatique nécessaire à une surveillance adéquate.

24. Une législation appropriée dont la pierre angulaire est un système de licences aux importations et des quotas est en place et fonctionne dans la plupart des pays visités. Pour certains pays, des prohibitions de l'importation de l'équipement fonctionnant aux SAO ont été introduites, ou sont en préparation. Ceci est aidé par le fait que les pays autres que ceux de l'article 5 ont cessé de produire de l'équipement de réfrigération fonctionnant aux CFC, y compris les climatiseurs d'automobiles, depuis 8 à 10 ans et que l'équipement de réfrigération usagé fonctionnant aux moyens de gaz autres que les CFC commence à être disponible à plus grande échelle.

25. La mise en application des règlements et l'application des quotas aux licences d'importation ont mené à la réduction de la disponibilité des substances contrôlées, bien que ce ne soit pas toujours dans la mesure où la réduction était originellement ciblée.

26. La législation et le système de licences aux importations ont contribué, chacun dans une proportion différente, à amener un changement dans les relations du prix du marché entre les CFC et les produits de remplacement des CFC.

27. La formation douanière a été très utile à établir une prise de conscience et des mécanismes de contrôle généralement fiable. Les formateurs locaux ont été formés et les programmes de formation adoptés sont actuellement à la base des programmes de formation continue.

#### 3.4 Décision du Comité Exécutif

28. Le Comité Exécutif a revu et adopté la recommandation suivante relative à la formation douanière et à l'accord d'émissions de licences:

- concentration de l'appui au développement de la législation et des mécanismes de la coordination avec l'industrie, là où cela n'existe pas encore, et sur de meilleurs programmes de formation pour les techniciens de la réfrigération et les douaniers en utilisant les capacités nationales créées et en fournissant l'appui d'experts et les outils appropriés.

#### **4. Mise à jour du financement des inspections douanières des substances appauvrissant l'ozone**

29. Le Comité exécutif a financé la fourniture de technologies d'inspection et d'équipement de détection pour permettre aux douaniers d'identifier les SAO aux points d'entrée dans le cadre des projets de formation douanière, et il a établi des systèmes de licences ainsi que des plans de gestion des frigorigènes et des plans nationaux d'élimination. Alors que ceci est encore en cours, une mise à jour de l'assistance fournie à ce jour figure à l'Appendice II, qui donne des informations sur le pays, le titre du projet et le niveau de financement de la formation douanière. Comme le financement de la technologie d'inspection et de l'équipement de détection est ordinairement inclus dans la formation douanière fournie, il n'est pas possible de ventiler ces éléments davantage.

- - -

## Appendix I

## CUSTOMS TRAINING AND LICENSING STAND-ALONE PROJECTS

Country	Project Title	Date Approved	Total Funds Approved	Status
Argentina	Training of customs officers	Dec-00	175,000	ONG
Argentina	Policy assistance for the design and implementation of an ODS import/export licensing system	Mar-00	90,000	ONG
Burkina Faso	Workshop on monitoring and control of ODS consumption (customs training)	Nov-93	14,500	FIN
Georgia	Promoting compliance with the Montreal Protocol in countries with economies in transition (CEITs)	Mar-99	33,900	FIN
Global	Update the OAIC diskette version (1998)	Nov-97	66,000	FIN
Global	Disseminate awareness materials, technical and policy information (1999)	Nov-98	340,000	FIN
Global	Customs training manual	Mar-99	40,000	FIN
Global	Customs training manual	Mar-99	20,000	COM
Global	Disseminate awareness materials, technical and policy information (2000)	Nov-99	357,000	FIN
Global	Adapting existing audiovisual materials to promote control of illegal trade in ODS	Mar-00	50,000	FIN
Global	Translation, in French and Spanish, of the approved manual on Customs Officer Training on Substances that Deplete the Ozone Layer	Dec-00	36,000	FIN
Global	Global enabling activity for customs training	Dec-00	151,429	FIN
Global	Development of tracking system for ODS and ODS-based equipment	Jul-01	40,000	ONG
Global	Production of OzonAction Newsletter in Russian, translation of 4 refrigeration/customs training modules into Russian, and reprinting and updating existing publications	Apr-03	75,000	ONG
India	Develop policy and customs training strategies	Mar-00	50,000	COM
Indonesia	Strengthening of import/export control	Jul-02	110,000	ONG
Philippines	Training programme for customs officials and other key stakeholders	Dec-01	170,250	ONG
Region: AFR	Harmonization of legislative and regulatory mechanisms to improve monitoring and control of ODS consumption in French-speaking African countries	Dec-00	151,500	ONG
Region: ASP	Regional workshop on control and monitoring of ODS consumption for the South East Asia and the Pacific region	Nov-99	55,000	FIN
Region: ASP	Regional workshop on control and monitoring of ODS consumption for the South East Asia and the Pacific region	Nov-99	55,000	FIN
Region: ASP	Regional workshop on monitoring and control of ODS consumption for the South Asia region	Nov-99	95,000	FIN
Venezuela	Review of ODS license system and Decree 3220 related to control of these substances	Jul-01	80,000	ONG
<b>Total</b>			<b>2,255,579</b>	



## Appendix II

CUSTOMS TRAINING THAT ARE PART OF REFRIGERANT MANAGEMENT  
PLAN (RMP) OR PHASE-OUT PLANS

Country	Project Title	Date Approved	Total Funds Approved for Customs Training*	Status
<b>Refrigerant Management Plan</b>				
Algeria	Refrigerant Management Plan	Jul-02	21,370	ONG
Angola	Implementation of the RMP: enforcement of regulations, training of customs officers, training of refrigeration service technicians, recovery and recycling, incentive programme for end-users, and public awareness	Apr-03	140,000	ONG
Bahreïn	Implementation of the RMP: customs training	Nov-98	30,000	FIN
Bolivia	Refrigerant Management Plan	Mar-02	7,755	ONG
Burundi	Implementation of the RMP: customs training programme (phase II)	Dec-03	30,000	ONG
Cambodia	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-03	85,000	ONG
Cameroon	Refrigerant management plan to phase out the use of ODS in the refrigeration servicing sector (includes: training in good refrigerant management practices, training of customs officers, and recovery and recycling programme)	Nov-02	104,596	ONG
Central African Republic	Implementation of the RMP: training programme for customs officers	Jul-01	77,440	ONG
Congo	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-00	69,400	COM
Congo, DR	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-03	109,000	ONG
Cote D'Ivoire	Implementation of the RMP	Mar-98	45,530	ONG
Croatia	Implementation of the RMP: customs training	Jul-99	35,966	FIN
Djibouti	Implementation of the RMP: customs training	Jul-02	33,100	ONG
Dominica	Implementation of the RMP: custom training	Nov-98	15,000	ONG
El Salvador	Implementation of the RMP: customs training	Jul-98	38,000	ONG
Gabon	Implementation of the RMP: customs training	Nov-98	31,000	COM
Gabon	Implementation of the RMP: customs training programme ( phase II)	Dec-03	50,000	ONG
Ghana	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-00	81,000	COM
Global	Implementation of RMPs for 14 low volume consuming countries in eastern and southern Africa	Nov-98	163,000	ONG
Guatemala	Implementation of the RMP: custom officers training programme	Mar-99	34,000	FIN
Guatemala	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-01	56,000	ONG
Guyana	Implementation of the RMP: assistance for implementation of additional activities in the RMP	Dec-01	13,100	ONG
Honduras	Implementation of the RMP: customs training	Jul-99	38,250	COM
Jamaica	Implementation of the RMP: customs officers training programme	Mar-99	54,240	FIN
Jordan	Implementation of the RMP: customs training	Jul-99	38,003	FIN
Lao, PDR	Implementation of the RMP: customs training programme	Jul-01	81,542	ONG
Liberia	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-03	40,040	ONG
Nicaragua	Implementation of the RMP: assistance in the design of policies and regulations	Jul-98	45,086	ONG
Niger	Implementation of the RMP: customs officers training programme	Mar-99	63,000	COM
Oman	Implementation of the RMP: customs training programme	Jul-01	42,000	COM
Pakistan	Refrigerant Management Plan	Dec-03	17,093	ONG
Peru	Implementation of the RMP: custom officers training programme	Mar-99	34,000	ONG
Qatar	Implementation of the RMP: training of customs and Ozone Unit in monitoring and control of ODS	Jul-01	50,000	COM
Saint Kitts and Nevis	Implementation of the RMP: assistance in the design of policies and regulations	Mar-98	24,860	ONG
Sierra Leone	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-03	41,840	ONG
Sri Lanka	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-00	87,000	ONG
Swaziland	Implementation of the RMP update	Dec-03	14,859	ONG
Uruguay	Implementation of the RMP: custom officers training programme	Mar-99	71,190	COM
Vietnam	Implementation of the RMP: customs training programme	Jul-01	100,000	ONG



## Appendix I

## CUSTOMS TRAINING AND LICENSING STAND-ALONE PROJECTS

Country	Project Title	Date Approved	Total Funds Approved	Status
Argentina	Training of customs officers	Dec-00	175,000	ONG
Argentina	Policy assistance for the design and implementation of an ODS import/export licensing system	Mar-00	90,000	ONG
Burkina Faso	Workshop on monitoring and control of ODS consumption (customs training)	Nov-93	14,500	FIN
Georgia	Promoting compliance with the Montreal Protocol in countries with economies in transition (CEITs)	Mar-99	33,900	FIN
Global	Update the OAIC diskette version (1998)	Nov-97	66,000	FIN
Global	Disseminate awareness materials, technical and policy information (1999)	Nov-98	340,000	FIN
Global	Customs training manual	Mar-99	40,000	FIN
Global	Customs training manual	Mar-99	20,000	COM
Global	Disseminate awareness materials, technical and policy information (2000)	Nov-99	357,000	FIN
Global	Adapting existing audiovisual materials to promote control of illegal trade in ODS	Mar-00	50,000	FIN
Global	Translation, in French and Spanish, of the approved manual on Customs Officer Training on Substances that Deplete the Ozone Layer	Dec-00	36,000	FIN
Global	Global enabling activity for customs training	Dec-00	151,429	FIN
Global	Development of tracking system for ODS and ODS-based equipment	Jul-01	40,000	ONG
Global	Production of OzonAction Newsletter in Russian, translation of 4 refrigeration/customs training modules into Russian, and reprinting and updating existing publications	Apr-03	75,000	ONG
India	Develop policy and customs training strategies	Mar-00	50,000	COM
Indonesia	Strengthening of import/export control	Jul-02	110,000	ONG
Philippines	Training programme for customs officials and other key stakeholders	Dec-01	170,250	ONG
Region: AFR	Harmonization of legislative and regulatory mechanisms to improve monitoring and control of ODS consumption in French-speaking African countries	Dec-00	151,500	ONG
Region: ASP	Regional workshop on control and monitoring of ODS consumption for the South East Asia and the Pacific region	Nov-99	55,000	FIN
Region: ASP	Regional workshop on control and monitoring of ODS consumption for the South East Asia and the Pacific region	Nov-99	55,000	FIN
Region: ASP	Regional workshop on monitoring and control of ODS consumption for the South Asia region	Nov-99	95,000	FIN
Venezuela	Review of ODS license system and Decree 3220 related to control of these substances	Jul-01	80,000	ONG
<b>Total</b>			<b>2,255,579</b>	



## Appendix II

**CUSTOMS TRAINING THAT ARE PART OF REFRIGERANT MANAGEMENT  
PLAN (RMP) OR PHASE-OUT PLANS**

Country	Project Title	Date Approved	Total Funds Approved for Customs Training*	Status
<b>Refrigerant Management Plan</b>				
Algeria	Refrigerant Management Plan	Jul-02	21,370	ONG
Angola	Implementation of the RMP: enforcement of regulations, training of customs officers, training of refrigeration service technicians, recovery and recycling, incentive programme for end-users, and public awareness	Apr-03	140,000	ONG
Bahrain	Implementation of the RMP: customs training	Nov-98	30,000	FIN
Bolivia	Refrigerant Management Plan	Mar-02	7,755	ONG
Burundi	Implementation of the RMP: customs training programme (phase II)	Dec-03	30,000	ONG
Cambodia	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-03	85,000	ONG
Cameroon	Refrigerant management plan to phase out the use of ODS in the refrigeration servicing sector (includes: training in good refrigerant management practices, training of customs officers, and recovery and recycling programme)	Nov-02	104,596	ONG
Central African Republic	Implementation of the RMP: training programme for customs officers	Jul-01	77,440	ONG
Congo	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-00	69,400	COM
Congo, DR	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-03	109,000	ONG
Cote D'Ivoire	Implementation of the RMP	Mar-98	45,530	ONG
Croatia	Implementation of the RMP: customs training	Jul-99	35,966	FIN
Djibouti	Implementation of the RMP: customs training	Jul-02	33,100	ONG
Dominica	Implementation of the RMP: custom training	Nov-98	15,000	ONG
El Salvador	Implementation of the RMP: customs training	Jul-98	38,000	ONG
Gabon	Implementation of the RMP: customs training	Nov-98	31,000	COM
Gabon	Implementation of the RMP: customs training programme ( phase II)	Dec-03	50,000	ONG
Ghana	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-00	81,000	COM
Global	Implementation of RMPs for 14 low volume consuming countries in eastern and southern Africa	Nov-98	163,000	ONG
Guatemala	Implementation of the RMP: custom officers training programme	Mar-99	34,000	FIN
Guatemala	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-01	56,000	ONG
Guyana	Implementation of the RMP: assistance for implementation of additional activities in the RMP	Dec-01	13,100	ONG
Honduras	Implementation of the RMP: customs training	Jul-99	38,250	COM
Jamaica	Implementation of the RMP: customs officers training programme	Mar-99	54,240	FIN
Jordan	Implementation of the RMP: customs training	Jul-99	38,003	FIN
Lao, PDR	Implementation of the RMP: customs training programme	Jul-01	81,542	ONG
Liberia	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-03	40,040	ONG
Nicaragua	Implementation of the RMP: assistance in the design of policies and regulations	Jul-98	45,086	ONG
Niger	Implementation of the RMP: customs officers training programme	Mar-99	63,000	COM
Oman	Implementation of the RMP: customs training programme	Jul-01	42,000	COM
Pakistan	Refrigerant Management Plan	Dec-03	17,093	ONG
Peru	Implementation of the RMP: custom officers training programme	Mar-99	34,000	ONG
Qatar	Implementation of the RMP: training of customs and Ozone Unit in monitoring and control of ODS	Jul-01	50,000	COM
Saint Kitts and Nevis	Implementation of the RMP: assistance in the design of policies and regulations	Mar-98	24,860	ONG
Sierra Leone	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-03	41,840	ONG
Sri Lanka	Implementation of the RMP: customs training programme	Dec-00	87,000	ONG
Swaziland	Implementation of the RMP update	Dec-03	14,859	ONG
Uruguay	Implementation of the RMP: custom officers training programme	Mar-99	71,190	COM
Vietnam	Implementation of the RMP: customs training programme	Jul-01	100,000	ONG

## Annex II

Country	Project Title	Date Approved	Total Funds Approved for Customs Training*	Status
<b>Phase-Out Plans</b>				
Albania	ODS Phase-Out	Apr-03	9,797	ONG
Argentina	CFCs Phase-Out	Apr-04	110,413	ONG
Bahamas	CFCs Phase-Out	Dec-01	8,400	ONG
Bangladesh	ODS Phase-Out	Apr-04	20,325	ONG
Bosnia and Herzegovina	ODS Phase-Out	Dec-03	12,962	ONG
Brazil	CFCs Phase-Out	Jul-02	400,500	ONG
China	Domestic Refrigeration Manufacture	Nov-02	110,408	ONG
Colombia	ODS Phase-Out	Dec-03	67,500	ONG
Croatia	CFCs Phase-Out	Apr-03	5,696	ONG
Ecuador	CFCs Phase-Out	Dec-03	25,347	ONG
India	CFCs Phase-Out	Apr-04	230,578	ONG
Indonesia	Refrigeration Manufacturing	Jul-02	234,410	ONG
Iran	CFCs Phase-Out	Dec-03	168,750	ONG
Korea, DPR	Refrigeration Domestic	Jul-03	20,475	ONG
Lesotho	CFCs Phase-Out	Dec-03	1,910	ONG
Libya	CFCs Phase-Out	Dec-03	37,469	ONG
Malaysia	CFCs Phase-Out	Dec-01	172,755	ONG
Mauritius	ODS Phase-Out	Dec-03	3,180	ONG
Mexico	CFCs Phase-Out	Apr-04	131,918	ONG
Namibia	CFCs Phase-Out	Dec-03	3,788	ONG
Nigeria	CFCs Phase-Out	Nov-02	196,962	ONG
Papua New Guinea	CFCs Phase-Out	Apr-03	10,500	ONG
Philippines	CFCs Phase-Out	Nov-02	158,631	ONG
Thailand	CFCs Phase-Out	Dec-01	220,929	ONG
Trinidad and Tobago	CFCs Phase-Out	Jul-03	6,900	ONG
Turkey	CFCs Phase-Out	Dec-01	135,000	ONG
Venezuela	CFCs Phase-Out	Apr-04	93,608	ONG
<b>Total</b>			<b>4,712,370</b>	

\* Custom training is always a component in refrigerant management plans (RMP) and national phaseout plans, however it is not always separately budgeted in these plans. Even for those plans where a separate allocation is made for custom training, the Executive Committee decision provides flexibility for those plans to reallocate the funds according to the needs of the country. Based on a sample of these plans where a separate allocation is made for custom training, 20 percent is applied to all RMPs with multiple components and 1.5 percent to national phaseout plans where custom training is not separately budgeted. The lower percentage used for national phaseout plans is taking into consideration the usually higher total funding of such plans.